

FICHE DE PROCEDURE MODULES MIP - MIL - EIL (A destination des établissements)

Activité	Modules MIP – MIL -EIL	Version	1.3
Date de création	Février 2022	Date de dernière mise à jour	01/2024
Acteurs concernés	Pôle Scolarité et FPCA	L. DEGAND – F. BAUVINEAU – F. CASSARD	

Etapes	Date	Description	Remarques
Transmission du dossier	Entre le 01/01 et le 28/02 précédent la rentrée scolaire à partir de laquelle le module sera mis en œuvre	- Dossier à compléter selon fichier disponible sur la plateforme du SRFD + délibération du CA.	<ul style="list-style-type: none"> - Le module doit être rédigé en capacités professionnelles. - Les capacités professionnelles doivent être déclinées en capacités GLOBALES puis en capacités INTERMEDIAIRES. - L'organisation pédagogique doit présenter les objectifs de formation, le déroulement du module et les activités professionnelles visées. - Le dispositif d'évaluation doit préciser les situations professionnelles d'évaluation choisies.
Avis du SRFD	<ul style="list-style-type: none"> - MIP / 2 mois maximum après dépôt du dossier - MIL / EIL / 3 mois maximum après dépôt du dossier complet 	<p>Notification délivrée par le SRFD</p> <p>Si avis défavorable, possibilité d'un nouveau dépôt selon recommandations <u>dans le mois</u> qui suit la notification</p> <p>+ Nouvelle instruction de 2 mois par l'autorité académique à la réception du nouveau dossier.</p>	
Bilan annuel	Avant le 31 Décembre de l'année en cours	Transmission du tableau de recensement au SRFD.	Tableau envoyé par le SRFD chaque année.

Pièces consultables / plateforme SRFD : Notes de service DGER/POFEGTP/N2003-2047 (BTS Non Rénovés) DGER/SDES/2022-40 (BTS Rénovés à partir de 2022) - DGER/SDPFE/2015-623
Trame de dossier en version modifiable et Tableau de recensement à retourner avant le 31/12 de l'année scolaire en cours